

TRAVAILLEURS EN ESAT

Délégué des personnes



OBJECTIFS

- Comprendre le rôle et les missions du délégué des personnes.
- Comprendre et appréhender son rôle de délégué dans le CVS, dans l'Instance Mixte.
- Savoir écouter, communiquer et intervenir en tant que délégué.

Pour qui ?

Travailleur d'ESAT, professionnel accompagnant un délégué des personnes.

Pré requis

Candidat au poste de délégué des personnes
Candidat au poste de délégué suppléant des personnes.

Nombre de stagiaires

8 personnes maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Création d'outils, de supports sur-mesure en Facile à lire et à comprendre, en fonction des demandes et besoins des participants.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Différentes méthodes d'animation seront utilisées ainsi que différents supports pédagogiques.

Moyens d'évaluation

- Un quiz sera rempli afin d'évaluer les connaissances et compétences des participants au démarrage de la formation.
- Un bilan à chaud sera réalisé avec le groupe à la fin de la formation (environ 30 min). Un ou plusieurs salariés de l'ESAT (moniteur, éducateur, responsable, etc...) sont invités à participer au bilan.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

- Comprendre les enjeux du Décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés : Le délégué des personnes / L'Instance mixte / Rôle du CVS.
- Assimiler les missions propres au délégué des personnes : Montrer l'exemple / Présenter toutes les réclamations individuelles / Veiller au respect des droits et des devoirs / Aider, conseiller et informer / Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail et la Qualité de Vie au Travail.
- Connaître le fonctionnement des nouvelles instances : Les élections / Les heures de délégation / Les interlocuteurs.
- Communiquer avec les différents interlocuteurs.
- Apprendre à recueillir la parole de ses pairs et leur retransmettre les informations / Gérer la relation avec les travailleurs et l'encadrement.
- Pour aller plus loin : formations complémentaires possibles : Animer une réunion / Confiance en soi, prise de parole / ...
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.
- Le déroulement de la formation sera adapté au rythme du groupe et de la vie de l'ESAT.

INTERVENANT

Formateur consultant expert handicap.